

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Moulidars, dûment convoqué le 12 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Monsieur DESPORT Martial, Maire.

Présents : DESPORT Martial, DUPUIS Eliane, AURAS Stéphane, MARTINAUD Alexandre, CRIQUI Laurent, VERGNAUD Josiane, CARNEIRO Sergio, SAID HOUSSEINE Cécile, TUROTTE Pascal, DUPUIS Eric.

Excusée avec procuration : DESVARD Nadège

Secrétaire de séance : SAID HOUSSEINE Cécile

Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, sous la présidence de Madame DUPUIS Eliane, approuve (10 voix pour), le compte administratif 2018 dressé par Monsieur DESPORT Martial, Maire (sorti pendant la prise de décision).

Approbation du compte de gestion 2018 du Trésorier de Jarnac

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (11 voix pour) approuve le compte de gestion 2018 dressé par Monsieur Jean-Yves DANÉY, Trésorier.

Affectation des résultats exercice 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (11 voix pour), décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

Excédent de fonctionnement 2017 :	116 360.43 €
Excédent de fonctionnement 2018 :	105 480.39 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2018 :	221 840.82 €
Crédits reportés recettes Investissement :	7 827.50 €
Déficit d'investissement 2018 (001) D.I. :	64 089.10 €
Crédit reportés dépenses Investissement :	42 667.16 €
Affectation 1068 :	98 928.76 €
Affectation au 002 :	43 139.23 €

Vote du budget primitif 2019 – version 1 avec nouveaux taux d'imposition 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (11 voix pour) vote le budget primitif 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	540 045, 23 €
Recette de fonctionnement :	540 045, 23 €
Dépenses d'investissement :	673 923.26 €
Recette de fonctionnement :	673 923,26 €

Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (2 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions), décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

TAXES	TAUX 2019
Habitation	11,74 %
Foncier bâti	14,76 %
Foncier non bâti	43,98 %

Par conséquent, l'augmentation des taux proposés lors du vote du budget primitif n'est pas correcte. Il est alors nécessaire de revoter le budget primitif en supprimant les 3 800€ acquis en recettes avec les nouveaux taux 2019 et équilibrer avec les dépenses en supprimant aussi 3 800€ (fournitures de voirie, locations mobilières et réseaux)

Vote du budget primitif 2019 – version 2 avec maintien taux d'imposition 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (11 voix pour) vote le budget primitif 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	536 245, 23 €
Recette de fonctionnement :	536 245, 23 €
Dépenses d'investissement :	673 923,26 €
Recette de fonctionnement :	673 923,26 €

Versement subvention au CCAS pour 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (11 voix pour) décide d'attribuer une subvention de 1 298 € pour l'année 2019 au CCAS (article 657362 du BP 2019).

Vote des subventions 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2019 aux associations désignées ci-après :

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	MONTANT
LES RANDONNEURS MONTLIARDAIS	200,00 €
DOUBLETTE PETANQUE MOULIDARS-HIERSAC	150,00 €
BADMINTON AJMV MOULIDARS-VIBRAC	150,00 €
AJMV BASKET	1 500,00 €
AJMV	1 000,00 €
THEATRE EN ACTION	300,00 €
LA MONTLIARDAISE	500,00 €
ASSOCIATION AILAN	2 250,00 €
TOTAL	6 050 €

Les responsables de l'association du Pigeonnier d'Ardenne ne souhaitent pas obtenir de subvention communale cette année car les comptes de l'association sont satisfaisants. Cette somme sera donc utilisée pour réaliser du point-à-temps.

Contrat de prêt banque postale

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'aménagement du bourg, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000,00 EUR.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler :1A

Montant du contrat de prêt : 250 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 250 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15/05/2019, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,58 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé d'une : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Contrat de prêt relais TVA banque postale

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'aménagement du bourg, il est opportun de recourir à un emprunt prêt relais TVA d'un montant de 75 000,00 EUR.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 75 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 2 ans

Objet du contrat de prêt : préfinancement FCTVA

Nature : prêt relais

Versement des fonds et au plus	: trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition tard le 15 mai 2019
Taux d'intérêt	: taux fixe de 0.50 % l'an
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Modalités de remboursement	: paiement trimestriel des intérêts et remboursement du capital in fine
Garantie	néant
Commission d'engagement	: 100€, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Modalités de remboursement anticipé autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Prise en charge de la moitié des frais de mainlevées suite achat parcelle ZE 96 « le Renclos »

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil municipal que suite à l'achat de la parcelle cadastrée ZE 96 lieu-dit « le Renclos » le 17 février 2015, il avait été convenu avec Maître GLAUDET et les vendeurs que les frais de mainlevées seraient réglés par moitié chacun soit 84.31€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (11 voix pour) accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à régler la somme de 84.31€ à Maître Philippe GLAUDET.

Désignation des délégués suppléants du SIVOS MOULIDARS-VIBRAC, suite à démissions

Suite à la démission du Conseil municipal de Messieurs Arnaud VIGIER et Stéphane CLOCHARD, délégués suppléants du SIVOS Moulidars-Vibrac, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à désigner deux nouveaux délégués suppléants.

Spontanément, Messieurs Laurent CRIQUI et Alexandre MARTINAUD se proposent.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée (11 voix), les membres du Conseil acceptent ces 2 propositions.

Délégués titulaires : Nadège DESVARD, Martial DESPORT, Sergio CARNEIRO
Délégués suppléants : Laurent CRIQUI et Alexandre MARTINAUD

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire et Monsieur Sergio CARNEIRO font part de la réunion qui s'est tenue à St-Simeux concernant le devenir du SIVOS Mosnac-St-Simeux. Idée de regrouper les 2 SIVOS afin de maintenir les effectifs et ainsi éviter une fermeture de classe voire d'école ;
- PLUi du Grand Cognac : 1^{ère} tranche achevée en 2020 avant les élections pour une mise en œuvre effective en 2022 ;

- Monsieur Laurent CRIQUI indique que le défibrillateur de la salle de basket n'est pas répertorié sur l'application permettant de situer les différents défibrillateurs. Aujourd'hui installé à l'intérieur de la salle, ce dernier sera installé à l'extérieur ;
- Constitution d'une association de sauvegarde de l'église : assemblée générale constitutive en mars/avril ;
- Des gravats ont été déversés dans l'étang du Las. (pierres + éverites). Monsieur le Maire a constaté les faits ;
- Rencontre de la DIRA avec Monsieur le Maire concernant l'aménagement de la traverse de Malvieille. Rétrécissement de la chaussée et passage de 70 à 50 km/h afin de ralentir les véhicules et aménagement de sécurité de la zone abribus ;
- Fontaine des Pannetiers : des pierres sont tombées d'en haut.

La séance est levée à 22h45